

• **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ancinnes, légalement convoqué par le Maire le 12 novembre 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la responsabilité de Monsieur Denis ASSIER, Maire.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M^{me} **Ingrid HERAULT** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, BLOSSIER Émilie, COLLET Olivier, HARDOUIN Céline, LANOS Ghislaine, RICORDEAU Daniel, ROUSSEAU Véronique, ROZEL Pamela, BODEREAU Jean-Philippe, HUTEREAU Romain, PESNEAU Frédéric, SANGLEBOEUF Maryline, HERAULT Ingrid M. LERAY Jean-Pierr.

CHAMBRIER Anthony (arrivé à 19h33) n'a pas donné de pouvoir.

Monsieur COLLET quitte la réunion à 19h40.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 5 novembre 2020.

Le procès verbal du conseil municipal du 5 novembre est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour :

Délibérations :

- Choix du projet de création du commerce multi-services
- Sollicitation du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du fonds de relance d'investissement local concernant le projet multi-services

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

• **Choix du projet de création du commerce multi-services**

M. Le Maire informe le conseil municipal que M. LUBIN – maître d'œuvre, a soumis un projet de construction du local commercial pour le futur commerce multi-services au 2, rue André MALO, prenant en compte la démolition des deux garages existants et la construction, à neuf, du bâtiment. Pour rappel ce bâtiment d'une superficie totale d'environ 170m² comportera un espace épicerie, un espace bar, salle de restauration, cuisine, réserve, local technique et sanitaires aux normes PMR ainsi qu'une terrasse extérieure à l'arrière du bâtiment.

Afin de confirmer le choix du projet auprès du maître d'œuvre et de débiter les démarches administratives, Monsieur Le Maire soumet l'approbation de ce projet et demande au conseil de lui donner mandat pour effectuer les démarches relatives au projet de construction du commerce multi-services, au vote du conseil municipal.

Le projet est adopté à l'unanimité et le conseil mandate M. Le Maire pour effectuer l'ensemble des démarches en lien avec ce projet.

- **Sollicitation du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du fonds de relance d'investissement local concernant du projet multi-services.**

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commune remplit les conditions nécessaires pour solliciter une aide du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du fonds de relance d'investissement local, concernant le projet multi-services.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de la mandater pour solliciter cette aide.

La demande de M. Le Maire est adoptée à l'unanimité et mandate M. Le Maire à effectuer l'ensemble des démarches pour solliciter le fonds de relance à l'investissement local du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Questions diverses :

M. ASSIER :

- Commission travaux le 08/12/2020 à 20h00. L'objectif est de définir les priorités pour N+1.
- City stade réunion le 30/11/2020 finalisation projet à 18h30. Une rencontre avec le commercial de Quali'City sera présente afin de définir les couleurs.
- Une plaquette sera implantée à proximité du city-stade. Il faudra décider des noms et institutions à y faire figurer.
- Marie-Françoise LEROUX remercie le conseil municipal pour son témoignage de sympathie lors du décès de sa mère.

M. BODEREAU :

- L'eau a été apportée dans le terrain du centre culturel.

M. PESNEAU :

- La mise en place d'un comité rédaction pour le bulletin municipal serait souhaitable. Il sera ouvert aux membres du conseil, ainsi qu'aux autres administrés. Madame SANGLEBOEUF, Monsieur HUTEREAU, Monsieur LERAY, Madame LANOS et Monsieur le Maire se portent volontaires.

M^{me} BLOSSIER :

- Le Parc Normandie-Maine a proposé de rédiger un article à placer dans le bulletin municipal. Cette proposition a été acceptée par le rédacteur.
- Une prise de contact a été faite pour choisir le sapin. Il sera choisi sur la commune de Saint-Rigomer.

M. RICORDEAU :

- Une caméra équipée d'un spot à led est installée par un administré sur la voie publique. Monsieur le Maire signale qu'il contrevient à la loi. Un courrier lui sera prochainement adressé.

M^{me} ROZEL :

- De nombreuses remarques sont faites quant au retard de facturation de la cantine. Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a des dysfonctionnements dans le logiciel.

- Les routes sont dans un état déplorable après l'élagage. Les usagers risquent de crever leurs pneus. De nombreuses bornes et panneaux sont abîmés lors des travaux d'élagage. Monsieur le Maire explique qu'il faut écrire à la CdC pour signaler ces faits et qu'il le signalera lors du prochain bureau communautaire.

M. LERAY :

- Les frais d'équipement ont-ils été comptés dans le devis de l'épicerie ? Monsieur le Maire indique qu'une partie de ces équipements seront financés par 1000 Cafés. Le reste à charge pourra être supporté par le prêt contracté.

- Quel nom sera donné à cette épicerie ? Monsieur le Maire fait remarquer que l'école n'a pas de nom. Une commission pourra être réunie pour décider ces noms.

M^{me} SANGLEBOEUF :

- Distribution des sacs poubelle. Elle se fera dans la salle du conseil municipal. Il y a 26 sacs par rouleaux. M^{me} SANGLEBOEUF détaille les tarifs et les formules au choix. Certaines personnes pourront avoir un rouleau supplémentaire suivant des critères précis. Des plaquettes d'informations sur le tri et des stickers STOP PUB seront mises à disposition des usagers.

- Un document sera à remplir pour identifier les personnes sensibles, si elles le souhaitent lors de la distribution des sacs.

- Deux services sont proposés dans le cadre de la crise sanitaire. Cela demande beaucoup de travail. Monsieur le Maire remercie M^{me} LANOS pour son travail.

- La commission embellissement n'a pas pu être réunie lors du choix des essences de plantes pour le jardin du centre culturel à cause de la crise sanitaire. 107 pieds ont été achetés. Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui sont venus prêter main forte.

- Madame Marie COCHON fait bel et bien partie de la commission embellissement. L'absence de son nom est une erreur.

La prochaine réunion aura lieu le 17 décembre 17/12/2020 à 20 H 30

M. le Maire remercie l'ensemble des élus du conseil municipal et lève la séance à 20 H 00

Ancinnes, le 19 novembre 2020

Le Secrétaire de séance



Le Maire
Denis ASSIER

